

A la demande de nombreux agriculteurs spécialisés, en France, pour exclure l'emploi de certains produits phytosanitaires, ne s'appliquent pas dans d'autres pays européens et ne s'appliquent pas non plus à certains produits importés en vente en France.

Le fait que les mêmes règles ne s'appliquent pas dans tous les pays et que les contraintes que doivent respecter les producteurs français ne s'appliquent pas aux produits importés créent de réelles distorsions de concurrence préjudiciables aux producteurs français concernés.

>> [La lettre de Jean-Pierre Sueur](#)

>> [La réponse de Bruno Le Maire](#)

.